

L'an DEUX MIL HUIT, le MERCREDI 12 NOVEMBRE, à 17 h 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 52).

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / ORPHÉ Monique / BAREIGTS Éricka / MAILLOT Gérald / HOAREAU Jean-François / PONIN-BALLOM Gino (arrivé à 18 h 48, au Rapport n° 08/8-02) / PICARD Hajasoa / LAURET Edmond / VICTORIA RETOURNAT Danielle / PESTEL René Louis / VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini / ARMAND Alain / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 20, avant examen des Rapports) / ESPÉRET Jean-Pierre / BRISSAC-FERAL Claude / COUDERC Alain / ANDAMAYE Marie-Annick / CLAIN Claudette / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / CATHERINE Aline / HOARAU Emmanuel / ASSABY Maximilien / DINDAR Ibrahim / NATIVEL Mickaël / JAVEL François / TURPIN Marie-Annick / CASSIM-CADJEE Mohammad / FIDJI Jean-Claude / LOWINSKY Jacques / SERVANTÈS Marie / PAULÉE Marie-Thérèse / PELTIER Hélyette / FRANÇOISE Gérard / VARONDIN Frédéric / AHAMADI Salama / BÈGUE Rose Blanche / TOQUET Stéphanie / CÉCILÉRY Nathalie / JUSTINE Marie Séverine / FOURNEL Dominique / ALLIÉ Carmen / TROTET Maryse / INGAR Iqbal / HOARAU Patricia / BARDIÈRE Jean-Michel / HOARAU Serge / GERMAIN Claudine / LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	jusqu'à son arrivée à 18 h 48	par DINDAR Ibrahim
ADAME Brigitte		par CLAIN Claudette
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NAILLET Philippe	pour la durée de la séance	par NATIVEL Mickaël
VICTORIA René-Paul		par HOARAU Serge
SALIMINA Patricia		par INGAR Iqbal

Les membres présents, au nombre de 49 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires ARRIVEES	Remarques
HUMBLOT Nicole	à 17 h 20	avant examen des Rapports
PONIN-BALLOM Gino	à 18 h 48	au Rapport n° 08/8-02

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **19 NOV. 2008** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 49 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

RECU A LA PRÉFECTURE
DE LA REUNION

24 NOV. 2008

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS